



Direction du Secrétariat Général

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES
VILLE DE NIORT

Arrêté n° 2024-365

DÉLÉGATION DE SIGNATURE ET FONCTION
D'OFFICIER D'ÉTAT CIVIL -
François GIBERT

Le Maire de la Ville de Niort ;

Vu les articles L.2122-18 et L.2122-34-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'installation des Conseillers municipaux le 26 mai 2020 ;

Considérant qu'il convient de donner délégation à un conseiller municipal pour qu'il exerce les fonctions d'Officier d'État Civil ;

Considérant la célébration du mariage qui aura lieu le :

Samedi 24 août 2024

Entre Marie-Odile HAMARD

Et

Bruno BLAIS

ARRÊTE

Art. 1 – Monsieur François GIBERT, Conseiller municipal, est délégué sous ma responsabilité et en mes lieu et place, dans les fonctions d'Officier d'État Civil de la Ville de Niort, en vue de célébrer le mariage HAMARD/BLAIS qui aura lieu le samedi 24 août 2024 à 14 heures 40 en Mairie de Niort.

Art. 2 – Mention de cette délégation sera faite partout où besoin sera.

Art. 3 – Copie du présent arrêté sera transmise au Préfet du Département des Deux-Sèvres, publiée et notifiée aux intéressés.

Fait en Mairie à Niort, le 29/05/2024

Le Maire de Niort,

Signé

Jérôme BALOGE